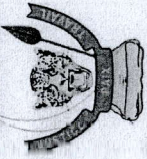


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 116/2023

AU GROUPEMENT MAZARS CAMEROUN-BETA CONSULT SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° FONER/DG/007/CGPMP/PI/2023, conclu avec le FONER, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent septante millions cinq cent cinquante-trois mille neuf cent nonante-trois (CDF 270 553 993) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais un million huit cent nonante-trois mille huit cent septante-sept, nonante-cinq centimes (CDF 1 893 877,95).

Fait à Kinshasa, le 06/07/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

Sceau de l'Etablissement